



Commune de Fontaine de Vaucluse  
(Département de Vaucluse)

*Saisine n° 2017-0188*  
*Rapport n° 2017-0178*

Article L. 1612-5  
du code général des collectivités territoriales

Séance du 6 juillet 2017

## **PREMIER AVIS**

**La chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L. 1612-4, L. 1612-5, et L. 1612-19 ;

**VU** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

**VU** les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

**VU** la lettre du 24 mai 2017, enregistrée au greffe le 31 mai 2017, par laquelle le préfet de Vaucluse a saisi la chambre en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget principal et le budget annexe de l'eau 2017 de la commune de Fontaine de Vaucluse n'avaient pas été votés en équilibre réel ;

**VU** la lettre du président de la 4<sup>ème</sup> section de la chambre en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, informant le maire de la commune de la date limite à laquelle pouvaient être présentées ses observations ;

**VU** la lettre de réponse du maire de la commune de Fontaine de Vaucluse, parvenue à la chambre le 12 juin 2017 ;

**VU** l'ensemble des pièces du dossier transmis par le préfet de Vaucluse et le courriel en date du 16 juin 2017 le complétant ;

**VU** l'ensemble des pièces transmises par la mairie de Fontaine de Vaucluse, la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), la trésorerie de l'Isle sur la Sorgue ou recueillies sur place ;

**SUR** le rapport de Mme Evelynne Gauchard McQuiston, première conseillère ;

**VU** les conclusions du procureur financier ;

Après avoir entendu le rapporteur, en son rapport ainsi que M. Marc Larue, représentant du ministère public, en ses observations ;

## **SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE**

**CONSIDÉRANT** que le préfet de Vaucluse a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel : « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141- 1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération* » ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales précise pour sa part que le budget est en équilibre réel « *lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

**CONSIDÉRANT** que les budgets primitifs de la commune de Fontaine de Vaucluse, à savoir le budget principal et les budgets annexes de l'eau et du parking, adoptés le 11 avril 2017, ont été reçus en préfecture, le 27 avril 2017 pour les budgets annexes et le 2 mai 2017 pour le budget principal ;

**CONSIDÉRANT** que le préfet de Vaucluse a saisi la chambre par lettre du 24 mai 2017, enregistrée au greffe le 31 mai 2017, sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales au motif, que le budget primitif principal et celui du budget annexe de l'eau n'ont pas été votés en équilibre, qu'en particulier la reprise des résultats du budget principal et celui du budget annexe de l'eau est irrégulière et insincère et qu'enfin l'annuité d'emprunt du budget principal n'est pas couverte par des ressources propres internes ou externes ;

**CONSIDÉRANT** que la saisine du préfet, territorialement compétent, a été transmise dans le délai de 30 jours fixé à l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que les pièces nécessaires à l'instruction de la saisine au sens des dispositions de l'article R. 1612-19 du code général des collectivités territoriales ont été complétées par la préfecture de Vaucluse par courriel du 16 juin 2017 enregistré au greffe de la chambre le jour même ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, la saisine peut être déclarée recevable et complète à la date du 16 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le budget de la commune de Fontaine de Vaucluse comporte un budget principal et deux budgets annexes, eau potable et parking ; qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, nonobstant le fait que la saisine du préfet n'est motivée que par le défaut d'équilibre du budget principal et celui du budget annexe de l'eau, la saisine doit toutefois être regardée comme englobant l'ensemble des documents budgétaires, à savoir le budget principal et ses deux budgets annexes ; que la chambre a dès lors examiné, dans le cadre de cette saisine, l'équilibre de l'ensemble des trois budgets ;

## **SUR L'EQUILIBRE REEL DU BUDGET PRINCIPAL**

### **1. Une reprise des résultats 2016 irrégulière et insincère**

**CONSIDÉRANT** que le budget principal pour 2017 a été voté avant l'adoption du compte administratif 2016 ; que la reprise anticipée, dans ce budget, des résultats 2016 n'était pas accompagnée d'un état, signé de l'ordonnateur et du comptable, faisant apparaître les résultats d'exécution des deux sections pour l'exercice 2016 ; que l'article R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales dispose pourtant qu' *« en l'absence d'adoption du compte administratif à la date du vote du budget de l'exercice suivant, lorsque le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement et la prévision d'affectation sont reportés par anticipation, dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article L. 2311-5, les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels. Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne soit du compte de gestion, s'il est arrêté à cette date, soit d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats. L'ordonnateur produit l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre de l'exercice clos. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget reprenant les résultats par anticipation. »* ; que la reprise anticipée du résultat 2016 était donc irrégulière ;

**CONSIDÉRANT** que cette reprise des résultats 2016 est de surcroît insincère car elle intègre, d'une part, des excédents d'assainissement qui ne peuvent être pris en compte en l'état et comporte, d'autre part, une erreur de calcul ;

**CONSIDÉRANT** en premier lieu, que pour la détermination du résultat à reprendre au budget 2017, l'ordonnateur et le comptable ne s'accordent pas sur les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour les 2 sections ; qu'en effet l'ordonnateur retient comme résultats pour 2015, un excédent de 11 660,36 € en section de fonctionnement et un excédent de 90 074,32 € de la section d'investissement ; qu'en revanche, le compte de gestion 2016 affiche la reprise d'un déficit de clôture de l'exercice 2015 de 8 664,98 € en section de fonctionnement et d'un déficit de clôture 2015 de la section d'investissement de 112 091,68 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'ordonnateur explique cet écart de + 20 325,34 € en fonctionnement et de + 202 166 € en investissement, par la reprise dans son budget principal, des résultats de la clôture partielle du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 31 décembre 2015, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), et suivant la clef de répartition arrêtée conjointement par les deux collectivités et organisme, soit 45 % de l'excédent global pour l'eau et 55 % de l'excédent global pour l'assainissement;

**CONSIDÉRANT** toutefois, que les opérations comptables relatives au transfert de la compétence assainissement n'ont pas encore été effectuées ; que c'est donc à tort que l'ordonnateur a intégré aux résultats de clôture de son budget principal 2015, 55 % des résultats de clôture 2015 du budget annexe eau et assainissement de la commune ; qu'en tout état de cause ce résultat d'assainissement a vocation à être reversé à la CCPSMV ; qu'en conséquence, les résultats de clôture du budget principal à retenir pour 2015 sont ceux figurant au compte de gestion 2016 soit, un déficit de fonctionnement de 8 664,98 € et un déficit de la section d'investissement de 112 091,68 € ;

**CONSIDÉRANT** en second lieu, que l'ordonnateur et le comptable ne s'accordent pas davantage, sur les résultats propres à l'exercice 2016 pour les 2 sections ; que l'ordonnateur retient un excédent de 102 454,64 € en section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 80 117,99 € alors que les résultats 2016, du compte de gestion hors reports 2015, affichent un excédent de fonctionnement de 103 555,64 € et un déficit d'investissement de 81 218,99 € ; que la différence de 1 101 € en section de fonctionnement trouve son origine, dans une opération d'ordre mal imputée par l'ordonnateur, lequel en a d'ailleurs convenu lors de l'instruction; qu'en conséquence, les résultats propres à l'exercice 2016 à retenir sont ceux du compte de gestion rappelés ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il en résulte, en synthèse, que les résultats reportés, qui auraient pu être repris par l'ordonnateur dans son budget 2017, si les conditions de forme exigées par l'article R. 2311-13 du CGCT avaient été satisfaites se composent, d'un excédent de fonctionnement de 94 890,66 € (moins 8 664,98 € + 103 555,64 €), soit une réfaction de 19 224,34 € par rapport à l'excédent repris au budget voté et d'un déficit reporté en section d'investissement à hauteur de 193 310,67 € (-112 091,68 € plus -81 218,99 €) en lieu et place d'un excédent d'investissement reporté de 9 956,33 €, soit une réfaction de 203 267 € sur le budget voté ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2016 a depuis été adopté par l'assemblée délibérante le 28 juin 2017 avec affectation du résultat et, selon l'ordonnateur, en conformité avec les résultats ci-dessus rappelés du compte de gestion 2016 ; qu'ainsi les conditions sont réunies pour permettre la reprise des résultats 2016 au budget 2017 ;

## **2. Sur les restes à réaliser à reprendre au budget 2017**

**CONSIDÉRANT** que le budget principal ne comporte pas de restes à réaliser sur sa section de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'en dépenses d'investissement, le montant des restes à réaliser du budget voté s'élève à 8 238,60 € ; que ce montant correspond à des dépenses que la commune a intégralement justifiées par des pièces permettant d'attester le caractère certain et actuel des engagements qu'elle a pris ; que ce montant peut donc être validé ;

## **3. Sur la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement**

### **• En dépenses**

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 011, et au compte 60612-*Energie électricité*- les crédits inscrits au budget voté 2017 pour un montant de 34 776 € ne sont pas cohérents avec le bilan, fourni par l'ordonnateur, de la consommation 2016 qui atteint 42 900 € ; que toutefois, l'examen détaillé de ce bilan permet d'isoler une consommation relative à la station de pompage « les Bastides » pour 6 452 €, laquelle est indument supportée par le budget principal ; qu'elle devra être transférée pour 2017, au budget annexe de l'eau ; qu'il résulte de ce qui précède que la prévision doit être portée à 37 000 €, soit une inscription complémentaire de 2 224 € ;

**CONSIDÉRANT** que sur ce même chapitre 011, au compte 6282- *Frais de gardiennage* - les crédits votés à hauteur de 6 100 € apparaissent insuffisants, tant en comparaison avec la moyenne des dépenses constatées sur ce compte pour la période 2014-2016, qu'en raison de l'accroissement des contraintes de sécurité sur le site touristique, que leur montant doit être porté à 8 000 €, soit une inscription de crédits complémentaires de 1 900 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 014-*Atténuations de produits*, l'ordonnateur n'a rien inscrit au budget voté 2017 alors que la commune est redevable d'un reversement au titre du FPIC de 9 475 € ; qu'il y a donc lieu de rectifier à cette hauteur le chapitre par le débit du compte 73925-*Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales* ;

- **En recettes**

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 013-*Atténuations de charges*-, la justification des crédits votés à hauteur de 15 038 € au compte 6419-*Remboursements sur rémunérations du personnel*- produite par l'ordonnateur lors de l'instruction, permet de constater que, d'une part la CCPSMV reste redevable d'un montant forfaitaire de 10 000 € pour l'année 2016, en vertu de la convention produite ; que d'autre part, la commune et la CCPSMV ont toutes deux l'intention de mettre à disposition un agent de la commune à la CCPSMV dès 2017, moyennant le remboursement de la seconde à la première d'un montant de 15 000 € ; qu'en outre les crédits nécessaires à ces deux opérations sont bien pris en considération dans le budget 2017 de la CCPSMV ; qu'ainsi il convient sur ce chapitre de ramener la prévision de 15 038 € à 15 000 € et de prévoir l'inscription au chapitre 77-*Produits exceptionnels*- d'un montant de 10 000 € pour le remboursement de la convention afférente à l'année 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 73-*Impôts et taxes*- au compte 7321-*Attribution de compensation*- les crédits votés au budget 2017, soit 41 000 €, ne tiennent pas compte de l'adhésion de la commune à deux services communs de la CCPSMV à compter de cette même année ; que l'attribution de compensation doit de ce fait être ramenée à 40 478 €, soit une diminution de 522 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 73-*Impôts et taxes*, au compte 7337-*Droits de stationnements*, l'instruction a permis de mettre en évidence une erreur flagrante dans la prévision des recettes de parkings ; que le budget a été voté sur cet article à hauteur de 375 576 € sur le fondement d'une exécution 2016 faussée par l'imputation de droits de stationnement au compte 70631- *Redevances à caractère sportif* ; qu'en conséquence il est proposé de rectifier l'inscription pour la porter à la moyenne constatée sur la période 2014-2016, en conservant une marge de prudence, soit 464 500 €, en augmentation de 88 924 € par rapport au budget voté :

Montants en euros	2014	2015	2016	Moyenne
Compte 7337 « droits de stationnements »	506 910	357 573	354 908	406 464
Inscrits par erreur compte 70631 « redevances à caractère sportif »		90 172	98 684	
Droits stationnements corrigés	506 910	447 745	453 592	469 415

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 74-*Dotations et participations*-, d'une part les crédits votés au compte 74718- *Autres*- d'un montant de 5 700 €, doivent être supprimés car aucune pièce n'a pu être produite à l'appui de leur inscription ; que d'autre part les crédits votés aux comptes suivants doivent être rectifiés à l'aune des pièces produites lors de l'instruction, dont l'ordonnateur aurait pu prendre connaissance au moment du vote de son budget 2017 ;

Comptes	Crédits votés	Notification 2017	Ecart
Compte 7411-Dotation forfaitaire	66 000 €	55 351 €,	-10 649 €
Compte 74121-Dotation de solidarité rurale	6 600 €	7 194 €	+ 594 €
Compte 742- Dotations aux élus locaux	-	2 962 €,	+ 2962 €
74835- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	-	5 429 € <sup>(1)</sup>	+ 5429 €
Compte 7482-Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	48 000 €	502 €	-498 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 2 162 €</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend également la compensation de l'exonération au titre des taxes foncières

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 77-*Produits exceptionnels*, outre le remboursement par la CCPSMV du montant forfaitaire de 10 000 € évoqué plus haut, il convient de prévoir le remboursement 2016 de la facture d'électricité de 6 452 € indument supportée par le budget principal alors qu'elle doit l'être par le budget de l'eau ; qu'ainsi l'inscription sur ce chapitre doit être portée à 16 500 € ;

**CONSIDERANT** qu'en synthèse, les corrections relatives à la sincérité des prévisions, apportées à la section de fonctionnement se traduisent par une augmentation des dépenses de 13 599 € et une augmentation des recettes de 97 002 € ;

#### **4. Sur la sincérité des prévisions de dépenses et de recettes de la section d'investissement**

**CONSIDERANT** que la chambre, sous réserve de la correction d'imputations budgétaires erronées, ne dispose pas d'éléments susceptibles de la conduire à remettre en cause la sincérité des prévisions en dépenses de la section d'investissement ;

- **En recettes**

**CONSIDERANT** qu'au chapitre 10-*Dotations, fonds divers et réserves*- les crédits votés à hauteur de 2 800 €, inscrits au compte 10226- *Taxe locale d'équipement*- et qui correspondent en fait à la taxe d'aménagement, ne sont confirmés que pour 646 € en 2017 ; que le chapitre doit donc être réduit de 2 154 € ;

**CONSIDERANT** qu'au chapitre 13-*Subventions d'investissement*, la revue complète des subventions d'équipement effectuée lors de l'instruction permet d'inscrire les subventions affectées suivantes dont les notifications, pour certaines anciennes, sont néanmoins confirmées par les financeurs ; qu'ainsi le chapitre 13 se trouve augmenté de 58 227,00 € :

Programme	Financier	Montant retenu
Accès au château	CCPSMV	15 000 €
	Région PACA	15 000 €
Terrain multi sports	Sénateur	5 000 €
	CCPSMV	12 632 €
Toilettes publiques	Région PACA	10 595 €
Total		<b>58 227 €</b>

**CONSIDERANT** qu'ainsi, les corrections relatives à la sincérité des prévisions, apportées à la section d'investissement, se traduisent par une augmentation des recettes de 56 073 € ;

#### 5. Sur la couverture de l'annuité d'emprunt par des ressources propres

**CONSIDERANT** que dans le budget principal, pour couvrir l'annuité d'emprunt inscrite au 1641-*emprunts en euros*- de 56 400 €, le préfet de Vaucluse retient des ressources propres à hauteur de 26 300 €, lesquelles ne couvrent effectivement pas l'annuité ; qu'il ressort toutefois de l'instruction que figure en recettes d'investissement, la cession d'un bâtiment communal pour 110 000 €, que l'attestation produite par l'étude de Maître Frédérique Woessner en confirme la réalité et l'exactitude du montant attendu de cette vente ; que l'imputation au crédit du compte 2115 - *Terrains bâtis*-, en lieu et place d'une imputation au chapitre 024- *Produits des cessions d'immobilisation*, bien qu'elle soit donc erronée, ne permet pas de l'écarter du décompte des ressources propres, lesquelles atteignent, dès lors, 134 146 € et permettent de couvrir l'annuité 2017 ;

	Ressources propres internes et externes	Evaluation des ressources propres Préfet de Vaucluse	Evaluation CRC
10222	F.C.T.V.A.	15 000 €	15 000 €
10226	Taxe d'aménagement	2 800 €	646 €
<b>R2115</b>	<b>Terrains bâtis</b>	€	<b>110 000 €</b>
040	Dotations aux amortissements	8 500 €	8 500 €
<b>Totaux</b>		<b>26 300 €</b>	<b>134 146 €</b>

**CONSIDERANT** qu'en synthèse, après correction de la reprise des résultats reportés, de l'insincérité des recettes et des dépenses des deux sections, et la vérification de la couverture de l'annuité par des ressources propres, le budget principal de la commune est en déséquilibre réel, qu'il affiche un excédent de sa section de fonctionnement de 64 178,66 € et un déficit de 147 194 € de sa section d'investissement comme synthétisé dans le tableau ci-après ;

Section de fonctionnement				
	Budget voté (y compris RAR)	Correction de la reprise des résultats reportés	Correction de la sincérité des prévisions	Proposition CRC
Total recettes de fonctionnement	865 160 €	-19 224,34 €	+ 97 002 €	942 937,66 €
Total dépenses de fonctionnement	865 160 €		+13 599 €	878 759 €
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>0,00</b>			<b>+64 178,66€</b>
Section d'investissement				
	Budget voté (y compris RAR)	Correction de la reprise des résultats reportés	Correction de la sincérité des prévisions	Proposition CRC
Total recettes d'investissement	503 961 €	-9 956,33 €	+ 56 073 €	550 077,67 €
Total dépenses d'investissement	503 961 €	+193 310,67 €		697 271,67 €
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>0,00</b>			<b>-147 194 €</b>

## **SUR LES MESURES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL**

### **1. L'affectation du résultat au niveau du budget principal**

**CONSIDÉRANT** que le résultat à reporter à la section d'investissement est en réalité un déficit d'investissement d'un montant de 193 310,67 €, lequel devra être couvert en priorité par l'affectation du solde de la section de fonctionnement conformément aux termes de l'article R. 2311-12 du code général des collectivités territoriales, lequel dispose que « *Le résultat cumulé défini au B de l'article R. 2311-11 est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent 1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ; (...)* » ; qu'ainsi l'assemblée délibérante a dû lors de l'adoption de son compte administratif 2016, par délibération, affecter le résultat conformément au mécanisme ci-dessus décrit ;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence de ce qui précède, le résultat reporté au R002-*excédent de fonctionnement reporté*- sera nul, et le solde de la section de fonctionnement, dont on rappelle qu'il est de 94 890,66 € a dû être affecté ,après le vote du compte administratif, en réserves pour la couverture du déficit d'investissement ; qu'il en résulte que le rétablissement de l'équilibre passe par la recherche d'économies ou de recettes nouvelles à hauteur de 30 712 € (+ 64 178,66€ - 94 890,66 €) pour la section de fonctionnement et de 52 303,34 € (-147 194 € + 94 890,66 €) pour la section d'investissement ;

### **2. Le rétablissement de l'équilibre la section de fonctionnement du budget principal**

- **En dépenses**

**CONSIDÉRANT** que les crédits inscrits sur le chapitre 011- *Charges à caractère général*- au budget voté 2017, qui n'entrent pas dans la catégorie des dépenses obligatoires, peuvent être revus à la baisse, au compte 6156-*maintenance*- à hauteur de 2 000 €, au compte 6232-*Fêtes et cérémonies*- à hauteur de 2 600 €, au compte 6237-*Publications*- à hauteur de 500 € et au compte 6247 *Transports collectifs*- à hauteur de 500 € , soit au total 5 600 € de propositions d'économies nouvelles permettant de compenser l'insuffisance de crédits relevée lors de l'examen de la sincérité de ce chapitre ; qu'en conséquence la diminution de crédit à ce chapitre atteindrait 1 476 € ;

**CONSIDÉRANT** que le budget voté affiche, au compte 6411-*Rémunération de personnel titulaire* , une prévision de dépense, supérieure à celle de l'exécution 2016 (+ 22 332 €) ; que la justification de cette dépense tient au recrutement programmé, en prévision du départ à la retraite de l'actuel secrétaire de mairie, de son remplaçant, avec une période de « tuilage » d'une durée de 6 mois ; que l'ordonnateur a revu cette exigence à la baisse permettant de ramener les crédits inscrits sur ce compte à 183 186 €, soit une réfaction de 17 814 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 65-*Autres charges de gestion courante*, l'ordonnateur a, lors du vote de son budget 2017, sous-estimé le montant de la subvention de fonctionnement à verser à la commune voisine de Saumane, pour la participation de Fontaine de Vaucluse au fonctionnement de la cantine scolaire gérée par cette commune dans le cadre du regroupement pédagogique ; que la notification du montant dû par la commune de Fontaine de Vaucluse au titre de 2016, est parvenue pendant l'instruction du présent avis par la chambre ; qu'il convient de porter le crédit à inscrire au compte 65734-*Subventions de fonctionnement aux communes*- à 22 300 € soit 2 000 € de plus que les crédits prévus par l'ordonnateur pour couvrir cette dépense ;

- **En recettes**

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 75- *Autres produits de gestion courante*- et plus particulièrement au compte 7561-*Excédents reversés par régies autonomes*, ont été encaissés en 2014 et 2016 des versements d'excédents en provenance du budget annexe parking d'un montant respectif de 69 871 € et 79 000 € ; qu'il est donc proposé de prévoir pour 2017 une recette de 9 298 € à ce titre ; que ce versement dérogatoire et exceptionnel en provenance du budget annexe du parking nécessitera d'être compensé ;

**CONSIDÉRANT** qu'au total les propositions de corrections au niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement permettent bien de rééquilibrer la section de fonctionnement à hauteur de 30 712 € (5 600 € + 17 814 € - 2 000 € + 9 298 €) ;

### **3. Le rétablissement de l'équilibre de la section d'investissement du budget principal**

**CONSIDÉRANT** qu'une revue des investissements programmés a mis en évidence des incohérences, soit dans les montants bruts des programmes, soit dans la répartition des programmes entre les différents comptes ; que les crédits votés n'étant pas suffisants pour réaliser l'ensemble des projets, l'ordonnateur a renoncé à 3 programmes : la maison rose, les prises électriques de l'aire de stationnement des camping-cars, et le centre de loisirs de Saumane ; qu'aucune dépense ne pourra donc être engagée pour ces trois programmes en 2017 puisque les crédits ne figurent pas au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'en outre l'ordonnateur a prévu d'étaler les dépenses budgétées en 2017 pour la réalisation du PLU à hauteur de 40 000 € sur deux années (2017 et 2018) ; qu'ainsi une diminution de crédit de 19 000 € peut être prévue sur le chapitre 20-*immobilisations incorporelles* (sauf 204) ainsi qu'une diminution de 2 200 € sur le chapitre 21-*immobilisations corporelles*- ;

**CONSIDÉRANT** qu'au titre des dépenses financières, au chapitre 10-*Dotations, fonds divers et réserves*-, l'ordonnateur a inscrit un montant de 55 623 € correspondant au montant 2017 de l'échéancier de paiement accordé par la trésorerie de l'Isle sur la sorgue, pour s'acquitter du transfert des excédents de clôture du budget de l'assainissement à la communauté de communes ; que, nonobstant le fait qu'il y a confusion entre un accord de trésorerie et une inscription budgétaire nécessaire pour ce transfert d'excédent, cette opération n'a pas encore de fondement, faute de clôture comptable effective du budget de l'assainissement ; qu'en conséquence cette dépense n'a pas sa place au budget principal en 2017, qu'il est donc proposé d'en supprimer l'inscription ;

**CONSIDÉRANT** qu'en synthèse de ce qui précède, il est proposé d'ajuster la prévision d'emprunt à la baisse, afin de ne pas aggraver une situation financière déjà fragile par un volume d'emprunt qui ne serait pas nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ; qu'ainsi le montant de l'emprunt prévisionnel pour 2017 peut être ramené de 287 005 € à 262 485 €, soit une diminution de 24 520 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'au total les propositions de corrections au niveau des recettes et des dépenses d'investissement permettent bien de rééquilibrer la section d'investissement à hauteur de 52 303 € (19 000 € + 2 200 € + 55 623 € - 24 520 €) ;

## **SUR L'EQUILIBRE REEL DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

### **1. Sur la reprise du résultat 2016**

**CONSIDÉRANT** que le budget annexe de l'eau 2017 a été voté avant l'adoption du compte administratif 2016 ; que la reprise anticipée, dans ce budget, des résultats 2016 n'était pas accompagnée d'un état, signé de l'ordonnateur et du comptable, faisant apparaître les résultats d'exécution des deux sections pour l'exercice 2016 ; que les dispositions de l'article R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales précité plus haut, n'ont donc pas été respectées ; que la reprise du résultat 2016 était donc irrégulière ;

**CONSIDÉRANT** que, pour la détermination du résultat à reprendre au budget 2017, l'ordonnateur et le comptable ne s'accordent pas sur le résultat de clôture de l'exercice 2015 des 2 sections ; qu'en effet l'ordonnateur retient comme résultats pour 2015 un excédent de 16 629,82 € en section d'exploitation et un excédent de 165 408,54 € en section d'investissement ; qu'en revanche, le compte de gestion 2016 affiche, la reprise d'un excédent de clôture, pour 2015, de 36 955,16 € en section d'exploitation et de 367 574,54 € en section d'investissement ;

**CONSIDÉRANT** que l'ordonnateur explique cet écart de - 20 325,34 € en fonctionnement et de - 202 166 € en investissement par la refaction qu'il a opérée, dans son budget annexe de l'eau, des résultats de la clôture partielle du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2015, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), et suivant la clef de répartition explicitée plus haut ;

**CONSIDÉRANT** que les opérations comptables relatives au transfert de la compétence assainissement n'ont pas encore été effectuées ; que c'est donc à tort que l'ordonnateur les a intégrées aux résultats de clôture de son budget annexe de l'eau 2015 ; qu'en conséquence les résultats de clôture du budget annexe de l'eau et de l'assainissement à retenir pour 2015 sont ceux figurant au compte de gestion 2016, soit un excédent de clôture, pour 2015, de 36 955,16 € en section d'exploitation et un excédent de la section d'investissement de 367 574,54 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'ordonnateur et le comptable s'accordent, en revanche, sur le résultat de l'exercice 2016 des 2 sections, soit un excédent d'exploitation de 11 458,16 € et un déficit d'investissement de 51 647,41€ ; qu'il en résulte que le résultat, pouvant être repris par l'ordonnateur dans son budget 2017 comprend un excédent d'exploitation de 48 413,32 € et un excédent reporté en section d'investissement à hauteur de 315 927,13 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'il en résulte, en synthèse, que les résultats reportés, qui auraient pu être repris par l'ordonnateur dans son budget 2017, si les conditions de forme exigées par l'article R. 2311-13 du CGCT avaient été satisfaites se composent, d'un excédent d'exploitation de 48 413,32 € soit une augmentation de 20 325,34 € par rapport à l'excédent repris au budget voté et d'un excédent reporté en section d'investissement à hauteur de 315 927,13 € en lieu et place d'un excédent d'investissement reporté de 113 761,13 €, soit une augmentation de 202 166 € ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2016 a depuis été adopté par l'assemblée délibérante le 28 juin 2017 avec affectation du résultat et, selon l'ordonnateur, en conformité avec les résultats ci-dessus rappelés du compte de gestion 2016; qu'ainsi les conditions sont réunies pour permettre la reprise des résultats 2016 au budget 2017 ;

## **2. Sur les restes à réaliser**

**CONSIDÉRANT** que le budget annexe de l'eau ne comporte pas de restes à réaliser, ni en section d'exploitation, ni en section d'investissement ; que cette situation n'appelle pas de remarque de la chambre ;

## **3. Sur la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses de la section d'exploitation**

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 011- *Charges à caractère général*, au compte 6061- *Fourniture non stockables*, les crédits inscrits de 4 000 € ne permettent pas de couvrir la prévision de la consommation annuelle d'électricité de la station de pompage des bastides ; qu'il convient donc d'augmenter les crédits de 2 500 € pour permettre cette prise en charge ; qu'il convient également d'inscrire au compte 678-*charges exceptionnelles*, une somme de 6 500 € afin de rembourser le budget principal des consommations 2016 de ladite station ;

## **4. Sur la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses de la section d'investissement**

**CONSIDÉRANT** qu'au chapitre 010 les crédits votés inscrits au compte 10222- *FCTVA*- atteignent 2 000 € alors que la notification ressort à 3 353 € ; qu'il convient donc d'augmenter le crédit de ce compte de 1 353 € ;

**CONSIDÉRANT** également, que la chambre note qu'une opération d'ordre, d'un montant de 120 €, de transfert entre section n'a pas été reprise et qu'il convient donc de corriger cette omission ;

## **5. Sur la couverture de l'annuité d'emprunt par des ressources propres**

**CONSIDÉRANT** que dans le budget annexe de l'eau, les ressources propres du budget voté sont suffisantes pour couvrir l'annuité d'emprunt inscrite au 1641-*emprunts en euros*- pour 18 440 €, que les corrections opérées par la chambre ne remettent pas en cause cette couverture ;

	Ressources propres internes et externes	Budget voté	Evaluation CRC
10222	F.C.T.V.A.	2 000 €	3 353€
021	Virement de la section d'exploitation	44 668 €	44 668 €
040	Dotations aux amortissements	3 100 €	3 100 €
<b>Totaux</b>		<b>49 768 €</b>	<b>51 121 €</b>

**CONSIDÉRANT** ainsi, qu'en synthèse, après correction de la reprise des résultats reportés, de l'insincérité des recettes et des dépenses des deux sections, et la vérification de la couverture de l'annuité par des ressources propres, le budget annexe de l'eau affiche un excédent de sa section d'exploitation de 11 325,34 € et un excédent de 203 399 € de sa section d'investissement comme synthétisé dans le tableau ci-après ;

<b>Section d'exploitation</b>				
	<b>Budget voté (y compris RAR)</b>	<b>Correction de la reprise des résultats reportés</b>	<b>Correction de la sincérité des prévisions</b>	<b>Proposition CRC</b>
Total recettes d'exploitation	129 908 €	+ 20 325,34 €	/	150 233,34 €
Total dépenses d'exploitation	129 908 €	/	+ 9 000 €	138 908 €
<b>Résultat prévisionnel</b>				<b>+ 11 325,34 €</b>

### Section d'investissement

	Budget voté (y compris RAR)	Correction de la reprise des résultats reportés	Correction de la sincérité des prévisions	Proposition CRC
Total recettes d'investissement	431 840 €	+202 166 €	+1 353 €	635 359 €
Total dépenses d'investissement	431 960 €	/	/	431 960
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-120,00</b>			<b>+203 399 €</b>

**CONSIDÉRANT** ainsi, que le budget annexe de l'eau se trouve en situation de suréquilibre alors que s'agissant d'un SPIC, il est soumis à un principe d'équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du code général des collectivités territoriales, et qu'il ne peut être fait application de la dérogation prévue par l'article 1612-7 du même code pour estimer qu'il serait de fait en équilibre ;

#### **SUR LES MESURES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**CONSIDÉRANT** que, comme la chambre a pu le constater, les opérations comptables de clôture de la partie assainissement du budget annexe eau et assainissement ne sont pas réalisées ; qu'il convient toutefois afin, d'une part, de rendre possibles les futures opérations de transfert du résultat pour la partie assainissement en préservant les intérêts de la CCPSMV et, d'autre part, de revenir à un équilibre budgétaire strict des deux sections, d'inscrire une dépense de 20 325 € au compte 678 – *Charges exceptionnelles*- et une dépense de 202 166 € au débit du compte 1068- *Dotations fonds divers et réserves* ;

**CONSIDÉRANT** que pour parvenir à l'équilibre strict de chacune des sections, il y a lieu en outre, d'une part, de ramener la prévision de virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement de 44 668 € à 35 668 € et, d'autre part, d'augmenter, marginalement, la prévision d'emprunt en recettes de la section d'investissement en portant cette prévision à 276 078 €, soit une augmentation de 7 767 €;

#### **SUR L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE PARKING ET LES MESURES L'IMPACTANT**

**CONSIDÉRANT** que le budget annexe parking a été voté en équilibre apparent avec une reprise anticipée des résultats, irrégulière au regard de l'article R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales précité; que toutefois, les résultats de l'exécution repris au budget 2017 correspondent à ceux figurant aux comptes de gestion, définitifs pour le comptable ; que ce budget ne supporte aucune annuité d'emprunt ; qu'enfin l'instruction n'a pas permis de déceler des éléments remettant en cause la sincérité des prévisions ; qu'ainsi ce budget doit donc être regardé comme présentant un équilibre réel ;

**CONSIDÉRANT** que la chambre observe cependant que le cadre budgétaire du budget annexe parking ne concerne qu'un seul des parkings de la commune, alors que les modalités tarifaires et les conditions de prestations de services y sont identiques à celles des autres emplacements de stationnements payants existants sur le territoire communal; qu'ainsi la cohérence et la pertinence même de ce cadre budgétaire pour la gestion des parkings payants de la commune n'apparaissent pas de manière évidente ;

**CONSIDÉRANT** enfin, que le retour à l'équilibre du budget principal est obtenu notamment grâce à un reversement en provenance du budget annexe parking pour un montant de 9 298 €, qui sera inscrit au débit du compte 672- *Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement*- ; qu'il est proposé d'équilibrer cette dépense nouvelle par, d'une part, l'inscription d'une recette complémentaire de 5 298 € au crédit du compte 706-*Prestations de services*-, cohérente avec la moyenne des recettes constatées sur la période 2014-2016 et, d'autre part, par une révision à la baisse des dépenses de travaux d'entretiens voies et réseaux à hauteur de 4 000 €, au compte 6152- *Travaux sur biens immobiliers*- lequel passerait donc de 63 411 € à 59 411 € ;

**PAR CES MOTIFS :**

- Article 1 :** **DÉCLARE** que la saisine du préfet de Vaucluse portant sur le budget primitif 2017 de la commune de Fontaine de Vaucluse, y compris l'ensemble de ses budgets annexes, est recevable ;
- Article 2 :** **CONSTATE** que le budget principal de la commune de Fontaine de Vaucluse n'a pas été voté en équilibre réel, sa section de fonctionnement présentant un suréquilibre de 64 178,66 € et sa section d'investissement un déséquilibre de 147 194 € ;
- Article 3 :** **PROPOSE** de modifier le budget principal de la commune en vue de rétablir son équilibre réel, conformément aux propositions contenues dans le présent avis, récapitulées dans les tableaux joints en annexe ;
- Article 4 :** **CONSTATE** que le budget annexe de l'eau de la commune de Fontaine de Vaucluse n'a pas été voté en équilibre réel, sa section d'exploitation présentant un suréquilibre de 11 325,34 € et sa section d'investissement un suréquilibre de 203 399 € ;
- Article 5 :** **PROPOSE** de modifier le budget annexe de l'eau de la commune en vue de rétablir son équilibre réel, conformément aux propositions contenues dans le présent avis, récapitulées dans les tableaux joints en annexe ;
- Article 6 :** **PROPOSE** de modifier le budget annexe du parking de la commune afin de le faire participer au rétablissement du budget principal, conformément aux propositions contenues dans le présent avis, récapitulées dans les tableaux joints en annexe ;
- Article 7 :** **DEMANDE** au conseil municipal de prendre, dans un délai d'un mois à compter de la communication des présentes propositions, les nouvelles délibérations rectifiant les trois budgets ci-dessus mentionnés ;
- Article 8 :** **RAPPELLE** qu'en application de l'article R. 1612-22 du code général des collectivités territoriales, lesdites délibérations devront être adressées dans le délai de huit jours au représentant de l'Etat et à la chambre régionale des comptes ;
- Article 9 :** **INVITE** le maire de la commune à prendre l'attache de la préfecture et de la direction départementale des finances publiques pour définir le cadre budgétaire de gestion des stationnements payants municipaux le plus cohérent et le plus adapté à la situation de la commune ;

**Article 10 :** **DIT** que le présent avis sera notifié au maire de la commune de Fontaine de Vaucluse, au préfet de Vaucluse, au directeur départemental des finances publiques de Vaucluse et au comptable de la réunion comptable de l'Isle sur la Sorgue ;

Fait et délibéré à la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le six juillet deux mille dix-sept.

Présents : M. Clément Contan, président de section, président de séance, Mme Nathalie Ricaud, première conseillère et Mme Evelyne Gauchard-McQuiston, première conseillère-rapporteuse.

Le président de séance,

Clément CONTAN

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : la présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## ANNEXE I

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER AU BUDGET PRINCIPAL  
COMMUNE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE**

**- Exercice 2017 -**

**Section de fonctionnement**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Proposition</b>	<b>Différence</b>
011	Charges à caractère général	206 626 €	205 150 €	-1 476 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	539 900 €	522 086 €	-17 814 €
014	Atténuation de produits	0 €	9 475 €	9 475 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	94 380 €	96 380 €	2 000 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>840 906 €</b>	<b>833 091 €</b>	<b>-7 815 €</b>
66	Charges financières	15 254 €	15 254 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	500 €	500 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>856 660 €</b>	<b>848 845 €</b>	<b>-7 815 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 500 €	8 500 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 500 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>865 160 €</b>	<b>857 345 €</b>	<b>-7 815 €</b>
013	Atténuations de charges	15 038 €	15 000 €	-38 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	10 600 €	10 600 €	0 €
73	Impôts et taxes	540 607 €	629 009 €	88 402 €
74	Dotations et participations	126 300 €	118 438 €	-7 862 €
75	Autres produits de gestion courante	58 500 €	67 798 €	9 298 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>751 045 €</b>	<b>840 845 €</b>	<b>89 800 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	16 500 €	16 500 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>751 045 €</b>	<b>857 345 €</b>	<b>106 300 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>114 115 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-114 115 €</b>
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>865 160 €</b>	<b>857 345 €</b>	<b>-7 815 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE  
AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT**

8 500 €

8 500 €

0 €

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 000 €	74 000 €	-19 000 €
204	Subventions d'équipement versées	3 700 €	3 700 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	262 738 €	260 538 €	-2 200 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>359 438 €</b>	<b>338 238 €</b>	<b>-21 200 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	55 623 €	0 €	-55 623 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	56 400 €	56 400 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>112 023 €</b>	<b>56 400 €</b>	<b>-55 623 €</b>
<b>45..1</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>32 500 €</b>	<b>32 500 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>503 961 €</b>	<b>427 138 €</b>	<b>-76 823 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>193 311 €</b>	<b>193 311 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>503 961 €</b>	<b>620 449 €</b>	<b>116 488 €</b>
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 200 €	96 427 €	58 227 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	287 005 €	262 485 €	-24 520 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	110 000 €	0 €	-110 000 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>435 205 €</b>	<b>358 912 €</b>	<b>-76 293 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 800 €	15 646 €	-2 154 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €	94 891 €	94 891 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	110 000 €	110 000 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 800 €</b>	<b>220 537 €</b>	<b>202 737 €</b>
<b>45..2</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>32 500 €</b>	<b>32 500 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>485 505 €</b>	<b>611 949 €</b>	<b>126 444 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 500 €	8 500 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>8 500 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>9 956 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-9 956 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>503 961 €</b>	<b>620 449 €</b>	<b>116 488 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**ANNEXE II**

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**COMMUNE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE**

**- Exercice 2017 -**

**Section d'exploitation**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Proposition</b>	<b>Différence</b>
011	Charges à caractère général	38 500 €	41 000 €	2 500 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	0 €	0 €
014	Atténuation de produits	25 000 €	25 000 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>63 500 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>2 500 €</b>
66	Charges financières	18 640 €	18 640 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	26 825 €	26 825 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>82 140 €</b>	<b>111 465 €</b>	<b>29 325 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	44 668 €	35 668 €	-9 000 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 100 €	3 100 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 768 €</b>	<b>38 768 €</b>	<b>-9 000 €</b>
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>129 908 €</b>	<b>150 233 €</b>	<b>20 325 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	101 700 €	101 700 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>101 700 €</b>	<b>101 700 €</b>	<b>0 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>101 700 €</b>	<b>101 700 €</b>	<b>0 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	120 €	120 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>120 €</b>	<b>120 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>28 088 €</b>	<b>48 413 €</b>	<b>20 325 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>129 908 €</b>	<b>150 233 €</b>	<b>20 325 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>47 648 €</b>	<b>38 648 €</b>	<b>-9 000 €</b>
---	-----------------	-----------------	-----------------

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	33 400 €	33 400 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	380 000 €	380 000 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>413 400 €</b>	<b>413 400 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	202 166 €	202 166 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 440 €	18 440 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à ...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>18 440 €</b>	<b>220 606 €</b>	<b>202 166 €</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>431 840 €</b>	<b>634 006 €</b>	<b>202 166 €</b>
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	120 €	120 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>120 €</b>	<b>120 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>431 960 €</b>	<b>634 126 €</b>	<b>202 166 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	268 311 €	276 078 €	7 767 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>268 311 €</b>	<b>276 078 €</b>	<b>7 767 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	2 000 €	3 353 €	1 353 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à ...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 000 €</b>	<b>3 353 €</b>	<b>1 353 €</b>
<b>4582</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>270 311 €</b>	<b>279 431 €</b>	<b>9 120 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	44 668 €	35 668 €	-9 000 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 100 €	3 100 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>47 768 €</b>	<b>38 768 €</b>	<b>-9 000 €</b>
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>113 761 €</b>	<b>315 927 €</b>	<b>202 166 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>431 840 €</b>	<b>634 126 €</b>	<b>202 286 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>-120 €</b>	<b>0 €</b>	<b>120 €</b>

**ANNEXE III**  
**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER AU BUDGET ANNEXE**  
**PARKING**  
**COMMUNE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE**  
**- Exercice 2017 -**  
**Section d'exploitation**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	63 411 €	59 411 €	-4 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 700 €	54 700 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	50 €	50 €	0 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>118 161 €</b>	<b>114 161 €</b>	<b>-4 000 €</b>
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	9 298 €	9 298 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>118 161 €</b>	<b>123 459 €</b>	<b>5 298 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 000 €	7 000 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>125 161 €</b>	<b>130 459 €</b>	<b>5 298 €</b>
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 552 €	96 850 €	5 298 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>91 552 €</b>	<b>96 850 €</b>	<b>5 298 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>91 552 €</b>	<b>96 850 €</b>	<b>5 298 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>33 609 €</b>	<b>33 609 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>125 161 €</b>	<b>130 459 €</b>	<b>5 298 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>0 €</b>
---	----------------	----------------	------------

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	13 800 €	13 800 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 800 €</b>	<b>13 800 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à ...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>13 800 €</b>	<b>13 800 €</b>	<b>0 €</b>
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>13 800 €</b>	<b>13 800 €</b>	<b>0 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à ...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>4582</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 000 €	7 000 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>6 800 €</b>	<b>6 800 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>13 800 €</b>	<b>13 800 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**ANNEXE IV**  
**DETAIL DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER**  
**AU BUDGET PRINCIPAL**  
**COMMUNE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE**  
**- Exercice 2017 -**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Fonctionnement - Dépenses	Montant
60612	Énergie - Électricité	37 000,00
60621	Combustibles	1 500,00
60622	Carburants	1 500,00
60623	Alimentation	2 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 200,00
6135	Locations mobilières	12 000,00
61521	Terrains	2 000,00
61522	Bâtiments	15 800,00
61523	Voies et réseaux	22 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00
6156	Maintenance	12 000,00
616	Primes d'assurance	19 000,00
617	Études et recherches	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00
6226	Honoraires	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00
6228	Divers	5 100,00
6231	Annonces et insertions	150,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00
6237	Publications	1 500,00
6247	Transports collectifs	1 500,00
6256	Missions	500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	8 000,00
63512	Taxes foncières	4 650,00
6358	Autres droits	300,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	150,00
011	Charges à caractère général	205 150,00

Article	Fonctionnement – Dépenses (suite)	Montant
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	5 500,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 050,00
6411	Personnel titulaire	183 186,00
6413	Personnel non titulaire	160 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 500,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>522 086,00</b>
73925	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	9 475,00
014	<b>Atténuation de produits</b>	<b>9 475,00</b>
6531	Indemnités	30 000,00
6532	Frais de mission	200,00
6533	Cotisations de retraite	2 800,00
6558	Autres contributions obligatoires	200,00
65734	Communes	22 300,00
657362	CCAS	1 180,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	39 700,00
65	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 656)</b>	<b>96 380,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 254,00
66	<b>Charges financières</b>	<b>15 254,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>500,00</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 500,00
042	<b>Opé. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>8 500,00</b>

Article	Fonctionnement - Recettes	Montant
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>15 000,00</b>
7021	Ventes de récoltes	2 400,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 200,00
70631	A caractère sportif	5 000,00
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes...</b>	<b>10 600,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	97 031,00
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	40 478,00
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	10 000,00
7337	Droits de stationnement	464 500,00
7338	Autres taxes	17 000,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>629 009,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	55 351,00
74121	Dotations de solidarité rurale	7 194,00
742	Dotations aux élus locaux	2 962,00
7482	Compensation perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	47 502,00
74835	État - Compensation au titre des exonérations de TH et TFB	5 429,00
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>118 438,00</b>

Article	Fonctionnement – Recettes (suite)	Montant
752	Revenus des immeubles	51 500,00
7561	Régies dotées de la seule autonomie financière	9 298,00
758	Produits divers de gestion courante	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	67 798,00
778	Autres produits exceptionnels	16 500,00
77	Produits exceptionnels	16 500,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Investissement - Dépenses	Montant
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	20 000,00
2031	Frais d'études	41 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00
2051	Concessions et droits similaires	8 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	3 700,00
204	Subventions d'équipement versées	3 700,00
2115	Terrains bâtis	30 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	40 000,00
21311	Hôtel de ville	1 500,00
21318	Autres bâtiments publics	54 000,00
2151	Réseaux de voirie	98 238,00
2152	Installations de voirie	24 000,00
21534	Réseaux d'électrification	6 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500,00
2161	(Euvres et objets d'art	300,00
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	260 538,00
1641	Emprunts en euros	56 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 400,00
4541	Dépenses	32 500,00
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	32 500,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	193 311,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	193 311,00
Article	Investissement - Recettes	Montant
1323	Départements	38 200,00
1322	Régions	25 595,00
1325	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	27 632,00
1328	Autres	5 000,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	96 427,00
1641	Emprunts en euros	262 485,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	262 485,00
10222	F.C.T.V.A.	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	646,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 646,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00
4542	Recettes	32 500,00
45..2	Total des opé. pour compte de tiers	32 500,00